



**RENOVATION
TOITURES MAIRIE
ET FOUR
COMMUNAL
AUTORISATION DE
SIGNER LES
MARCHES**

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Acte n° 2017/39

L'an deux mil dix-sept, le deux juin, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 29 mai 2017

PRESENTS : MM. BEAUME Hugues, BERARD Guy, GONON Florence, MIALON Delphine, PINATEL François, VIN Daniel ;

ABSENTS : COING Jean-Pierre (pouvoir à BEAUME Hugues), MICHEL Gilbert (pouvoir à GONON Florence), GIRAUD Roger (pouvoir à MICHEL Bernard), SEVERAC Pascal ;

Secrétaire de séance : PINATEL François

Vu le Code des marchés publics, et notamment l'article 28 relatif à la passation des marchés publics en procédure adaptée,

Vu la délibération n°2016/47 du 28 octobre 2016 autorisant le lancement de la procédure adaptée pour la rénovation des toitures de la mairie et du four communal,

Vu la consultation des entreprises entre le 17 mars et le 14 avril 2017,

Vu le rapport d'analyse du maître d'œuvre et ses propositions concernant les entreprises à retenir,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés suivants :

Lot	Travaux	Entreprise	Montant HT après négociation	Montant TTC
1	Maçonnerie (hors option badigeon façade)	BONATO	26 580,05	31 896,06
2	Ossature bois / charpente / couverture	STRUCTURE BOIS	96 987,39	116 384,87
3	Menuiserie bois int/ext	MARMONIER	23 827,00	28 592,40
4	Doublage / cloisons / platerie	EURO CONFORT MAINTENANCE	16 066,50	19 279,80
5	Peinture	EURO CONFORT MAINTENANCE	8 068,86	9 682,63
6	Sols souples (option sans carrelage)	BAILLY	4 342,00	5 210,40
7	Electricité	CC OISANS DEPANNAGE	9 344,00	11 212,80
8	Plomberie / sanitaire / chauffage	infructueux		0,00
TOTAL			185 215,80 €	222 258,96 €

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal,

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

